

comme l'autre... Faire des enfants, ce n'est que de la peine; mais le grand honneur est de faire des hommes, et c'est là ce que les femmes font mieux que nous. Croyez-vous que j'aurais beaucoup d'obligations à ma femme, si elle avait composé un roman au lieu de faire un fils? Mais faire un fils, ce n'est pas mettre un enfant au monde et le poser dans un berceau: c'est en faire un brave jeune homme qui croit en Dieu et n'a pas peur du canon... Les femmes n'ont d'ailleurs fait aucun chef-d'œuvre dans aucun genre. Elles n'ont fait ni *l'Iliade*, ni *l'Énéide*, ni la *Jérusalem délivrée*, ni *Phèdre*, ni *Athalie*, ni *Rodogune*, ni le *Misanthrope*, ni le *Panthéon* ni la *Vénus de Médicis*, ni *l'Apollon*, ni le *Persée*. Elles n'ont inventé ni l'algèbre, ni les télescopes, ni le métier à bas: mais elles font quelque chose de plus grand que tout cela: c'est sur leurs genoux que se forme ce qu'il y a de plus excellent dans le monde: UN HONNÊTE HOMME ET UNE HONNÊTE FEMME."

Que dites-vous de mon auteur, excellentes mères de famille qui lisez *l'Opinion Publique*? N'est-ce pas qu'il a raison, cent fois raison? La femme est maîtresse dans son intérieur, elle y est ministre, grand administrateur, et elle y trouve une belle et noble mission à remplir. C'est ce que comprend la femme canadienne, et c'est à son honneur et à sa gloire que je le dis. Pourquoi désirerait-elle en sortir? Dans quel but voudrait-elle se mêler à l'agitation et aux tempêtes de la rue? Pour quel motif aspirerait-elle à intriguer au milieu des scènes de comédie burlesque qui entrent pour un bon tiers dans le drame politique contemporain?... Descendre dans la rue pour pérorer, ou pour courir au scrutin,—pour elle c'est l'amoindrir, et surtout c'est ébranler le piédestal de respect et de considération sur lequel elle a toujours posé en reine, digne de tous les hommages.

Un voyageur pressé, arrive tout essouffé à la gare de notre chemin de fer et demande à un garçon de service qui se trouvait sur son passage:

—Monsieur, voulez-vous avoir la bonté de m'apprendre quand part le prochain train?

—Le prochain train, Mr., il est parti il y a dix minutes.

C. T.

NOS ARCHIVES.

IV

Les archives de la Société Historique et Littéraire de Québec, quoique peu nombreuses, sont cependant d'une importance majeure. Elles se rattachent particulièrement à l'histoire politique de notre passé. A ce titre, elles méritent toute notre attention.

Nos historiens rapportent que Québec possédait un cercle littéraire dès 1779. Cette association naissante prouve les tendances littéraires qui ont toujours distingué la capitale de la Province.

En 1824 fut fondée la Société Historique et Littéraire, et en 1827, une autre association analogue prit également naissance. Cette dernière se réunit à la première en 1829, en renonçant à son titre. Dès lors la Société Historique s'accrut rapidement. Elle reçut, chaque année, une allocation du gouvernement afin de la mettre en mesure d'accroître son musée, sa bibliothèque et les documents qui concernaient nos antiquités canadiennes. En 1829, parut un premier volume des *Transactions* de cette société. Deux ou trois autres volumes furent publiés par la suite. Ces ouvrages contiennent les mémoires qui furent adressés à la Société sur des sujets d'histoire ou de science. Des concours furent établis et des prix étaient destinés pour récompenser les meilleurs travaux. On offrait, en 1828, des médailles pour des observations météorologiques, géologiques, pour le meilleur système de la fabrication de la potasse, pour l'ichnologie des lacs et des rivières, pour les perfectionnements agronomiques, pour les procédés d'extraction d'huile, etc.

Cette société, comme on le voit, était appelée à jouer un beau rôle en Canada. Elle a certainement contribué à développer le goût des sciences et l'amour de l'étude. Mais un malheur est venu fondre sur elle et a dû nécessairement arrêter ses progrès. Nous voulons parler de l'incendie des Chambres du parlement de Québec, en 1842, qui la ruina presque entièrement en entraînant la perte de son immense bibliothèque, de ses manuscrits précieux et du cabinet d'histoire naturelle le plus complet que le Canada ait possédé. Ce musée avait été acheté de Pierre Chasseur et classé suivant l'ordre des trois Règnes, par M. le Dr. Meilleur. M. Faribault, savant de distinction, est peut-être le Canadien qui a le plus fait pour l'avancement de la Société Historique.

Ce qui précède était nécessaire pour expliquer l'absence presque complète de documents manuscrits qu'on s'attend à trouver dans la plus ancienne société littéraire du Canada. Malgré l'accident de 1842, la Société Historique offre encore au visiteur de belles richesses. Nous prendrons sur nous d'établir son bilan archéologique. Nous ne parlerons pas de son musée qui s'accroît chaque jour, ni de sa bibliothèque, une des plus riches sous le rapport de l'histoire américaine; nous ne ferons que feuilleter ses manuscrits.

La série la plus importante est intitulée: *Correspondance officielle des Gouverneurs du Canada; Archives de Paris*, en 17 volumes. Cette *Correspondance* a été transcrite des documents contenus dans les archives du "ministère de la marine et des colonies," du "ministère de la guerre" et dans la "Bibliothèque du roi." Elle fut d'abord copiée en vertu d'un ordre de la législature de New-York, intitulé: *An Act to appoint an agent to procure and transcribe Documents in Europe, relative to the Colonial History of the State*, passé le 2 mai 1839. Chacun des volumes porte un index particulier lié au volume. J'ai lieu de croire que cette copie a été transcrite de la copie de M. J. R. Brodhead, l'agent officiel de la législature de New-York.

Cette série part de 1631 et s'arrête à 1763. Comme on le voit, elle traverse les phases les plus importantes de l'histoire de notre passé: l'établissement du gouvernement royal en 1663, les instructions du roi aux gouverneurs, les démêlés entre l'Église et l'État, entre les gouverneurs et les intendants sur les questions de préséance, les opérations militaires de la malheureuse guerre de sept ans, la déloyauté des derniers officiers de la colonie française, etc.

La deuxième série est non moins importante en elle-même. Elle est intitulée: *Documents on Colonial History; London Archives*, 6 volumes, 1613-1779. Elle ne se rattache qu'incidemment à la colonie du Canada. Mais elle nous met en rapport direct avec la diplomatie des colonies américaines, avant la déclaration de l'indépendance. On peut y étudier de près les moyens adoptés par le gouvernement anglais pour le progrès et l'avancement des colons de la Nouvelle-Angleterre. On y

remarque surtout les tendances pratiques du gouvernement anglais octroyant aux sujets américains les libertés communales que le gouvernement français refusait aux colons du Canada. En lisant ces manuscrits, le contraste est très-frappant; il explique immédiatement la tournure qu'ont prise depuis les événements au Canada et aux États-Unis.

La troisième série est une *Relation du Canada* (1682-1715), en 2 volumes. Ce manuscrit est très-mal orthographié et parfois illisible. Il n'a qu'une importance secondaire. Je n'ai pas besoin de parler de *l'Histoire de Montréal*, publiée par la Société Historique de Montréal. Ce manuscrit fut apporté d'Europe en 1845, par l'honorable L. J. Papineau. Il est sans nom d'auteur, mais on en attribue la rédaction à M. Dollier de Casson, troisième Supérieur du Séminaire de St. Sulpice.

Vient, en quatrième lieu, le *Voyage au Mississipi*, ou *Journal du voyage fait par deux frégates du roi: la Badine*, commandée par M. C. Verville, et le *Murin*, par M. le Chevalier de Surgères, qui partirent de Brest le vendredi 24 oct. 1698, où elles avaient relâché, étant parties de la Rochelle le 5 sept. précédent. Ce mémoire ne porte aucun nom d'auteur; on l'attribue à un officier du *Murin*, d'autres à M. de Surgères. La Société Historique n'a que le 3e vol. (1698-1699.)

Miscellaneous Notes, Extracts, Observations, etc., 1 vol., tel est le titre de la cinquième série. Ce volume renferme plusieurs mémoires de dates assez récentes. Il ne porte pas de table, ce qui ne permet pas d'abord de juger de son importance. Nous y avons trouvé d'anciennes pièces de procédure et des mémoires sur les colonies américaines. Peu de ces documents sont officiels. Un autre volume intitulé: *Some accounts of the North East Company, containing Analogy of Nations, Ancient and Modern*, par Roderic McKenzie, offre plus d'intérêt.

Comme je l'ai dit précédemment, j'ai remarqué à la bibliothèque de la Société historique, dix volumes des archives de l'ancienne Prévôté de Québec. Ces plumitifs rendent compte des chicanes privées, soit au civil, soit au criminel. Ils n'ont, comme on le pense bien, qu'une importance secondaire. Le plus ancien remonte à 1665, et le plus récent à 1759.

Le Recensement de 1765 n'est pas sans offrir quelque intérêt. C'est sans doute le premier qui eut lieu après la cession. Ce registre est encore tout frais. On y voit les indications suivantes que nous transcrivons afin de donner au lecteur une idée des items que le gouvernement tenait à constater officiellement à cette époque. Les têtes de chapitres se classent comme suit:

1o. Paroisses. 2o Noms. 3o Qualités ou occupations. 4o Maisons. 5o Hommes. 6o Femmes. 7o Enfants mâles au-dessus de 15 ans. 8o Enfants mâles au-dessous de 15 ans. 9o Enfants femelles. 10o Domestiques mâles au-dessus de 15 ans. 11o Domestiques femelles au-dessous de 15 ans. 12o Étrangers. 13o Arpents de terres arables. 14o Bœufs, vaches, volailles, moutons, chevaux, cochons. Ce recensement se termine par une récapitulation générale de ces différents chapitres.

De tous ces documents, les deux plus importants, représentés par les deux premières séries, mériteraient les honneurs de l'impression. La Société Historique de Québec est en mesure d'accomplir ce travail. Ce serait une tâche éminemment nationale et que tout Canadiens s'empresseraient de favoriser. Ce travail pourrait s'accomplir d'autant plus facilement que ces deux manuscrits sont très-lisibles et très-nets. On pourrait les publier par livraisons mensuelles, et le profit du bulletin de chaque mois suffirait pour couvrir les frais de l'impression.

On ne saurait trop multiplier parmi nous les moyens d'instruction. Et l'histoire du pays est certes une étude qui mérite toute notre attention. Notre passé est glorieux, et nos historiens, en le racontant dans leurs écrits, ont rapporté des faits dignes de l'attention des hommes.

L'histoire se retrouve partout. Souvent un petit détail, un fait, de peu d'importance en apparence, suffit pour jeter une grande lumière sur un événement et même sur une époque. Il y a peu de colonies où il a été écrit autant de choses que sur le Canada. C'est la preuve que les événements ont été féconds, variés et grands. Aussi doit-on encourager de toutes nos forces cette étude, doit-on diriger les tendances de la jeunesse studieuse sur cette plaine si vaste de notre champ littéraire. L'archéologie canadienne n'est encore qu'à son début; il faut de toute nécessité arracher au passé qui s'enfuit tout ce qui se rattache à nous. Nous ne pouvons que gagner à ce travail, car en apprenant à nous mieux connaître, à apprécier plus justement notre passé militaire, religieux et politique, nous arrivons devant le présent, en face des autres nations civilisées, avec tous les dehors d'un peuple qui a déjà fourni une longue carrière; nous arrivons avec nos traditions, nos tendances, nos institutions, nos progrès et notre influence; en un mot, nous apprenons aux hommes et aux peuples à nous respecter parce que nous sommes déjà vieux.

EDMOND LARÉAU.

FIN.

INDUSTRIE QUÉBÉCOISE.

L'Événement parle avec avantage d'une manufacture d'instruments aratoires établie à Québec depuis peu. Cette manufacture, dit-il, est en état d'exécuter, à très-court délai, tous les instruments d'agriculture dont elle reçoit la commande; faucheuses, moissonneuses, rateaux-à-cheval, bape-paille, charues, semoirs, cribles, moulins à battre, coupe-racines, essouchoirs, etc., etc. Tous ces instruments sont fabriqués d'après un nouveau système perfectionné et breveté par le chef de la manufacture, M. Pierre Légaré, de Charlesbourg, ouvrier d'une habileté plus qu'ordinaire et à qui l'on doit plus d'une amélioration agricole.

La manufacture fabrique deux sortes de faucheuses: la Buckeye et la Kniffen ou Champion. Cette dernière est d'invention plus récente. La faucheuse Kniffen a l'avantage sur la Buckeye en ce qu'elle est plus facile à manier et qu'elle fauche sur tous les sens. Son mécanisme est aussi très-simple. En ce moment la manufacture a des matériaux préparés pour la fabrication de 50 faucheuses, tant de faucheuses Buckeye que Kniffen.

Le premier qui a donné l'idée d'établir une manufacture d'instruments aratoires à Québec, est M. Légaré lui-même; Québec lui en est hautement redevable; c'est un fier service qu'il lui a rendu. Il a mis toute l'énergie et toute l'habileté dont il peut disposer à la réalisation de son idée. La manufacture reçoit aujourd'hui un encouragement qui fait augurer pour elle les affaires les plus prospères dans un temps qui n'est pas éloigné. Pas n'est besoin de dire que nous lui souhaitons cordialement cette prospérité.

Nous joignons nos vœux à ceux de notre confrère. Puisse le nombre de ces hommes d'énergie augmenter rapidement!

TERRIBLE TRAGÉDIE.

L'article suivant est emprunté au *Lumberman* d'Oconto (Wisconsin):

Nous avons malheureusement à raconter aujourd'hui un horrible meurtre commis au milieu de nous, ainsi que la vengeance terrible qui en a été tirée, dès le lendemain, par un parent outragé et par ses amis. Lundi soir, nos compatriotes allemands avaient dans Turner's Hall une de leurs réunions habituelles, qui est devenue, par la folie furieuse de l'un d'eux, une scène sanglante.

Les divers rumeurs courantes et les témoignages par nous recueillis nous permettent de donner tous les détails du meurtre.

Au commencement de la soirée, il se manifesta une certaine opposition à l'admission de quelques personnes n'appartenant pas à la Société. Entre autres, Joseph Ruelle, jeune homme de 21 ans, fils de l'alderman Frank Ruelle, fut informé que sa présence n'était pas désirée dans la salle. Le jeune Ruelle, bien que faisant partie de la troupe de musique qui devait jouer pendant la soirée, quitta immédiatement la salle en emportant son instrument.

D'autres discussions eurent lieu dans la salle, probablement pour un motif analogue, et même un individu nommé White reçut un coup de couteau dangereux de Louis Naher, qui devait postérieurement assassiner Ruelle. Naher était bien armé et prêt à toutes les éventualités.

Le constable Bentz et l'adjoint-shériff Call arrêterent White, l'emmenèrent en prison, où sa blessure fut pansée, et le relâchèrent ensuite.

Naher, laissé libre, et vraisemblablement excité ou rendu fou par la boisson, sortit de la salle, et, rencontrant dans la rue trois ou quatre citoyens, parmi lesquels Ruelle, qui causaient ensemble, il leur ordonna de s'éloigner, en les menaçant, s'ils n'obéissaient pas, de faire feu sur eux. L'un des causeurs, ayant vu que Naher avait un pistolet, en donna avis aux autres, et ils jugèrent que ce qu'ils avaient de plus sage à faire était de se disperser. Naher commença à leur tirer dessus; la première balle emporta les favoris de l'un de ces citoyens inoffensifs; la deuxième pénétra dans la tête de Ruelle, qui tomba mourant dans la poussière.

Le meurtrier essaya de s'évader par la maison voisine, mais il fut aussitôt arrêté par des citoyens et remis peu après entre les mains des autorités. La nuit entière se passa dans une grande émotion. Les sanglots du père et de la mère de la victime ajoutaient à la fureur populaire, qui se traduisait par des scènes plus aisées à s'imaginer qu'à dépeindre.

Ruelle mourut mardi matin, dans la fleur de sa jeunesse et dans la plénitude de sa vigueur, arraché violemment d'une communauté qui respectait ses excellentes qualités et qui admirait la loyauté de son caractère; aimé de tous pendant sa vie, sa terrible mort excita d'unanimes regrets.

Dès la matinée de ce même jour, le maire Smith était sur les lieux, faisant tous ses efforts pour persuader aux citoyens furieux de demeurer calmes et d'obéir à la loi. Mais, comme la fureur publique empêchait évidemment d'écouter ces conseils, des tentatives furent faites pour emmener Naher en bateau et le soustraire ainsi à la vengeance populaire. Toutefois, ces tentatives ne purent s'exécuter, une surveillance rigoureuse ayant été établie autour de la prison. Pendant la journée on demanda formellement la remise du prisonnier, mais le shériff naturellement n'accéda pas à ces sommations. Le soir, la foule augmenta, et vers les 5 heures plus de 500 personnes se trouvaient près de la prison.

A 7 heures, Frank Ruelle, père du jeune homme assassiné, arriva sur la scène et demanda au shériff le meurtrier de son fils. Il avait plutôt l'apparence d'un insensé que d'un homme sain d'esprit; la soif de la vengeance était écrite sur son visage; ses mouvements étaient saccadés; la douleur l'avait courbé comme un vieillard, et des larmes coulaient abondamment de ses yeux.

Le peuple semblait partager les désirs de ce père désolé, mais la raison le retenait encore. Les choses cependant prirent vite une autre tournure; on se rua sur la prison; ses portes furent mises en pièces; le meurtrier fut enlevé de sa cellule, apporté dans la rue et pendu.

Le peuple se retira ensuite en bon ordre laissant le corps suspendu à l'arbre auquel il était attaché. Au point du jour, il ne restait plus de trace de ce criminel, et jusqu'à présent bien peu de personnes connaissent son dernier lieu.

CAUSERIE.

Un mot de réponse à votre savant correspondant J. B. B.— Les observations qu'il m'adresse, dans votre No. du 8 juin, ne me réconcilient guère avec l'institution de la Cour de Magistrats. Bien avant aujourd'hui, je connaissais les dispositions des sections 53 et 54 du S. R. C. Qui plus est, dans une cause pour délit (St. Denis contre St. Maurice, devant l'hon. juge Coursol, en 1870, où j'occupais pour la défense), j'avais obtenu contre le Demandeur, qui a succombé, une jolie distraction de frais. J'étais donc posé sur la question soulevée et décidée par mon savant confrère. Mais il semble oublier que la juridiction du magistrat stipendiaire embrasse non-seulement les offenses, délits, etc., mais s'étend encore (sect. 16, c. 23, 32 Vict.) à toute demande personnelle ou mobilière, résultant de contrats et quasi-contrats, dans laquelle la somme demandée n'exède pas \$25. Précisément la même juridiction que la Cour des Commissaires. Or, l'on sait que devant cette dernière, l'avocat n'a droit à aucune distraction de frais contre la partie qui succombe, nulle loi, nul tarif ne lui accordant cette consolation.

Tout en remerciant avec effusion mon savant confrère des renseignements qu'il a bien voulu me donner (j'aurais bien pu les ignorer), je le prierai de vouloir bien m'indiquer en vertu de quel statut le magistrat stipendiaire peut, dans l'exercice de sa juridiction civile, accorder des honoraires aux procureurs?

De plus, je lui apprendrai que le magistrat stipendiaire pour le district de St. Hyacinthe a positivement déclaré, à Marieville, cour tenante, que nulle loi, nul statut ne lui permettait d'accorder aucun honoraire aux avocats, et qu'il ne pourrait pas en accorder tant que le Procureur-Général ne lui aurait point ordonné d'en agir autrement. C'est sur cette déclaration formelle que le greffier de la Cour du Magistrat m'a accordé le 6 courant, une distraction de frais de 000, dans une cause de Marotte vs Martel.—Cela paie bien, et j'ai juré, "mais un peu tard, qu'on ne m'y prendrait plus."

En présence de ces faits, je demanderai à M. J. B. B. si la grande question des honoraires des avocats est aussi bien tranchée qu'il le pense?